

## Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 février 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de LE THOLY s'est réuni le vingt quatre février deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2023
- Compte rendu des délégations au Maire

1/ Attribution des subventions aux associations

2/ Demande de subventions « Fonds vert »

3/ Budget eau et assainissement : convention de refacturation des charges avec la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges

4/ Budget forêt : état d'assiette 2023

5/ Budget forêt : programme d'actions 2023

Monsieur le maire demande d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire qui est accepté : tarif de location de l'appartement rénové de l'école du centre

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Nathalie BERTRAND est désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2023 : pour 17 voix, contre : 0, abstention : 0. Monsieur MARIN ne vote pas.

Délégations au Maire :

Monsieur le Maire fait le compte rendu des droits de la commune d'intention d'aliéner et du droit de préemption urbain. Aucune préemption n'a été prononcée sur les cinq transactions immobilières (trois non bâties, deux bâties) exécutées depuis le début de cette année.

**OBJET : Délibération actant les attributions de subventions aux associations.**

**N° : 1/785**

Monsieur le Maire indique qu'il est attaché à la vie associative de notre commune. Il propose de répondre aux demandes et rapporte le travail réalisé par la commission finances du 17 février 2023. Un commentaire est livré au fur et à mesure par Alexis BACHELARD adjoint délégué aux associations et par Hubert DIEUDONNÉ, adjoint aux finances.

Après en avoir examiné chaque ligne et délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE : Pour : 17  
Monsieur MARIN refuse de participer pas au vote

. autorise Monsieur le Maire à mandater au compte 6574 les subventions aux associations selon le tableau ci-joint.

**OBJET : Travaux rénovation énergétique  
Ecoles du centre et primevères  
Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du « fonds vert »**

**N° 2/785**

Monsieur le Maire présente l'offre du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. 2 milliards d'euros sont annoncés, un fonds décentralisé d'accélération de la transition écologique dans les territoires pour soutenir l'investissement des collectivités en faveur de la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments en particulier).

Il est proposé au conseil de solliciter les subventions « fonds vert » pour la rénovation énergétique de l'école du centre et de l'école Les Primevères.

**Ecole primaire du centre**

- Travaux de rénovation énergétique 400 700 €
- Coûts (énergie + accessibilité) 56 300 €
- Honoraires architecte 41 130 €

Montant total prévisionnel des travaux HT : 498 130 €  
Soit en TTC : 597 756 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du Fonds vert 2023

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Etat fonds vert	30 %	149 439
Etat DSIL - rénovation énergétique		77 407
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges (prévisionnel)		
Climaxion (prévisionnel)		45 120
Certificat énergie (prévisionnel)		10 000
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		281 966
<b>Sous-total collectivité</b>		315 790
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION</b>		597 756

**Ecole maternelle Les Primevères**

- Chaufferie 41 000.00 €
- Travaux école 35 300.00 €
- Etude de faisabilité 5 500.00 €
- Honoraires MO 7 248.50 €

Montant total prévisionnel des travaux HT : 89 048.50 €  
Soit en TTC : 106 858.20 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du Fonds vert 2023

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Etat fonds vert	20 %	17 809.70
Etat DSIL - rénovation énergétique		35 619.40
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental des Vosges (prévisionnel)		
Climaxion (prévisionnel)		15 000.00
Certificat énergie (prévisionnel)		
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>		68 429.10
<b>Sous-total collectivité</b>		38 429.10
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION</b>		106 858.20

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les opérations et les modalités de financement
- APPROUVE les plans de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
  
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès de la préfecture des Vosges



**OBJET : Convention de refacturation des charges liées à l'eau et l'assainissement**  
**N° 3/785**

Une autorisation de principe a été donnée, à l'unanimité, n'ayant pour l'heure pas la convention



**OBJET : Forêt**

**Inscription des coupes à l'état d'assiette 2023 et destination des coupes et produits accidentels**

**N° 4/785**

Vu le code forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à 4, R213-23, L214-3, L214-5 à 8, D214-22, D214-23, L214-9 à 11, L243-1 à 3, L244-1, L261-8.

Vu le code l'environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants,

Vu les articles 15 à 23 de la charte de la forêt communale

Vu le cahier national des prescriptions d'exploitation forestière

Monsieur le Maire rappelle que l'état d'assiette contient la liste complète des coupes à désigner dans les bois soumis. L'Office National de la Forêt programme les coupes pour l'année. Les coupes ne sont délimitées sur le terrain et marquées qu'après les inscriptions à l'état d'assiette.

Certaines coupes prévues une année peuvent devoir être anticipées ou différées pour des raisons sylvicoles ou de marché.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

. Sur la base de la proposition de l'Office National des Forêts en application de l'article R213-23 du code forestier, approuve les propositions de l'ONF récapitulées dans le tableau annexé à cette délibération

. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.



**OBJET : Forêt.**

**Adoption du programme de travaux forestiers 2023**

**N° 5/785**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D214-21 du Code forestier, l'Office National des Forêts préconise un programme d'actions sur des parcelles pour l'année 2023.

Monsieur le Maire précise qu'aucun report n'est à faire de l'année 2022.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt. Les prestations sont réalisées conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescription des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF).

Il prévoit les travaux suivants :

Travaux de maintenance - parcellaire

- Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel
- Entretien du parcellaire : mise en peinture 5 480 € HT

Travaux sylvicoles

- Travaux de maintenance parcellaire 9 210 € HT
- Travaux sylvicoles 1 180 € HT
  - Travaux d'infrastructure 2 550 € HT
  - Lots de bois de chauffage 130 € HT

**TOTAL HT**

**13 070 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le programme de travaux d'actions 2023 sur des parcelles soumises au régime forestier
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme

**OBJET : Tarif de location de l'appartement rénové de l'école du Centre**

**N° 6/785**

Monsieur le Maire rappelle les précédents tarifs de location pour cet appartement.

Loyer mensuel : 340 €

Charges mensuellement: 125,23 €

Cet appartement vient d'être rénové. Une cuisine intégrée a été installée. Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer et les charges dès sa location.

Il propose les tarifs suivants :

Location mensuelle 374 €

Charges : mensuellement : 125,23 €

Soit un total à verser mensuellement : **499,23 €**

**Le conseil, après en avoir délibéré ,à l'unanimité, décide du montant du loyer et des charges pour cet appartement comme suit :**

**Loyer mensuel : 374 €**

**Charges, mensuellement : 125,23 €**

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### ***Hubert DIEUDONNÉ :***

*Avec la commission de LE THOLY tourisme ont été définis le 4 février les emplacements pour fixer les panneaux d'information circuits VTT et Pédestres. Sur la paroi rocheuse face à la MMA, au centre bourg. A l'entrée du parking à Bonne Fontaine. Et un parcours pédestre à BOUVACÔTE, à l'arrière de l'abribus. C'est déjà installé.*

*-Une formation pour les baliseurs est prévue samedi 4 mars.*

*-La commission forêt s'est réunie :*

*Résultats financiers de l'exercice 2022 : vente de bois pour 192 000 € et vente de sable pour 160 000 €. A noter que des recettes ont été réalisées plus tôt que prévu, par opportunité et à cause du bostryche ; les années à venir pâtiront de ces recettes anticipées.*

*Le point sur les ventes et les achats de parcelles boisées :*

*Les achats des bois ZULIANI, BOULANGER, LAMBERT sont réalisés, permettant les travaux de captage au PILLET.*

Parcelles qui nous sont proposées : 4 parcelles, propriété LECOMTE pour 6000 m2 au prix proposé de 17 000 €. La commune fait une autre proposition après un avis des agents ONF : 14 000 €. On attend la réponse.

Au CHAUD COSTET, près de la source Philomène, une enclave privée de 2 ha 6a dans la forêt communale est proposée à la commune. Estimation : 11 000 €.

A la Lombarde, une parcelle de 6 000 m2, propriété BOCCARD, est proposée à la commune à 8 500 €. Cette parcelle est intéressante pour sa biodiversité et un droit d'eau selon la commission.

Au bout du cimetière (après le coin dit « des pendus »), une parcelle de 5 000 m2 (très pentue et plutôt en broussailles) est à vendre à 2 500 €. Un particulier est intéressé. La commune n'a pas de projet particulier pour ce terrain situé en zone NF.

Travail actuellement sur les documents financiers en vue de la préparation des budgets. Le Maire salue le travail assidu et remercie Hubert pour sa rigueur.

**Jacky GRIVEL** : a mené la commission travaux sur les différents chantiers en cours ou terminés : bâtiment des associations, gymnase, centre bourg. Des remarques justifiées suivies : le tour du bâtiment des associations a été réalisé en concassé. Belle réalisation qui permet un accès plus facile.

- Le logement de l'école se termine.
- Au centre bourg, des conduites d'eau potable sont en train d'être réalisées avant les travaux de la place et la réfection de la chaussée rue E. GERARD. Les conduits existants sont très anciens et inaccessibles Rue E. GERARD. A cet endroit, les travaux sont prévus en trois tranches pour une durée d'un mois. Il convient aussi dans cette rue de consolider le mur de soutènement avant la pose de la bicouche prévue cette année.
- On attend les réponses des entreprises à l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement de la place du centre le 11 mars.
- Par ailleurs Monsieur GRIVEL fait un travail de prospection et d'évaluation avec beaucoup d'implication sur d'autres projets pour l'avenir : isolation des bâtiments (ancienne poste, ancienne école du RAIN BRICE..), changement de combustible, chiffrage du ravalement de l'église et bien d'autres travaux de maintenance ou d'entretien encore à chiffrer avant les budgets.

**Alexis BACHELARD** :

Fait le point sur le reste à réaliser dans l'abri du matériel des associations. Un premier devis élevé avait été proposé pour l'installation des rayonnages. Un devis moins cher sera préféré. Il est présenté par une entreprise locale et avec des produits de qualité.

Projet plateau de sport : une opportunité se présente pour la réfection du plateau annexe à côté du gymnase. Des subventions sont possibles à hauteur de 80%. Un premier chiffrage avec des pistes d'entraînement s'élève à 250 000 €. Un dossier est en préparation. Il reste cependant à s'assurer du propriétaire du terrain : commune, syndicat scolaire, voire département ?

Affaires scolaires : la garderie est demandée le mercredi après-midi. Le repas froid pourrait être apporté par l'enfant afin de pouvoir déjeuner à midi. Une première évaluation de l'effectif possible est à vérifier : une dizaine d'enfants ? Les personnels seraient en mesure de prendre en charge cet après-midi de garderie. La municipalité doit prendre une décision.

FIN DU CONSEIL 21h45